

## INTERVIEW JEAN-CLAUDE HUTTER – CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA FORET A REMIREMONT

### **A quelle problématique est confrontée la forêt communale ? Quelles sont les essences concernées et quels constats faites-vous ?**

La forêt communale de Remiremont recouvre les deux tiers du territoire, soit 1222 hectares répartis entre 420 et 770 mètres d'altitude. Le patrimoine forestier est composé à 85% de résineux.

Depuis 2018, les forêts sont impactées par les sécheresses et les scolytes. Les effets sont visibles sur une trentaine d'hectares sur tout le territoire communal. Cela fait trois ans que la commune ne coupe plus de bois vert. En 2020, la commune a vendu 13 0000 mètres cube de bois accidentés avec une grande majorité d'épicéas.

### **Quelles démarches mises en œuvre pour y faire face ?**

Les techniciens de l'ONF ont fait un bilan des attaques de scolytes en forêt communale et les parcelles touchées ont été coupées en partie, à la fois des coupes de bois secs et des coupes préventives.

### **Quels objectifs et quels résultats attendus ?**

Suite au dispositif en faveur du renouvellement forestier du plan de relance, différentes essences vont être replantées, comme du douglas, du chêne sessile, du mélèze d'Europe ou encore du cèdre de l'Atlas. Ces essences seront réparties par placeaux dans les différentes zones coupées.

Un arrêté municipal a été pris cet hiver par la commune pour interdire l'accès à certaines zones de la forêt pour protéger la population des chutes de branches de bois scolytés et éviter les accidents.

### **Quel impact budgétaire pour la commune ? Quels apports du plan de relance ?**

Pour l'année 2021, l'estimation des revenus issus des coupes de bois s'élève à 180 000 € contre 380 000€ en 2014. Cela entraîne une grosse chute des revenus pour la commune. Sans le plan de relance les zones coupées auraient été laissées en régénération naturelle. Le plan de relance ne couvrira pas la totalité des engagements financiers mais permet de donner un coup de pouce à la commune pour replanter 7 hectares sur deux ans. Les autres sections impactées seront laissées en reboisement naturel.

Le taux de subvention de 80% annoncé dans le plan de relance s'élève en réalité pour la commune à 51% car en plus des plantations il a notamment fallu prévoir les protections individuelles contre la dent du gibier (protections biodégradables sur tous les plants).

La présence de l'ONF auprès des communes est indispensable, ils sont les interlocuteurs privilégiés des communes. Ils sont en permanence en forêt alors que les élus ne font que passer en s'imprégnant des questions forestières.

## **PROPOSITION EXTRAIT FORÊT PUBLIQUE GRAND EST**

Depuis 2018, les forêts sont impactées par les sécheresses et les impacts des scolytes. Les effets sont visibles sur une trentaine d'hectares répartis sur l'ensemble du territoire communal qui compte 1222 hectares de forêt communale. Les parcelles touchées ont été coupées en partie. Suite au plan de relance, différentes essences vont être replantées réparties par damiers dans les différentes zones coupées, comme du douglas, du chêne sessile, du mélèze d'Europe ou encore du cèdre de l'Atlas.

Sans le plan de relance les zones coupées auraient été laissées en régénération naturelle. Le plan de relance ne couvre pas la totalité des engagements financiers mais permet de donner un coup de pouce à la commune pour replanter 7 hectares sur deux ans.

Le taux de subvention de 80% annoncé dans le plan de relance est bien inférieur en réalité. Pour la commune il s'élève à 51%, car, en plus des plantations, il a fallu prévoir des protections individuelles contre la dent du gibier pour l'ensemble des plants. L'aide est indispensable mais insuffisante et c'est le constat que beaucoup de communes font.